

la lettre du Maire

correspondance hebdomadaire

Directeur : Guy Sorman

Vaccination : le secrétaire d'Etat Adrien Taquet dénonce « l'impréparation » des maires

Forts de la déconvenue vécue par les collectivités dans la gestion, par l'État, des masques au début de la crise sanitaire, les maires ont toutes les raisons d'être inquiets de l'organisation de la campagne de vaccination : le nombre de doses de vaccins mis à disposition est opaque, l'ouverture des 800 centres de vaccination inégale et lente sur les territoires, et l'équipement en matériel (doses, aiguilles, etc.) incertain. À Bordeaux, un seul centre de vaccination a été retenu pour toutes les communes de la rive droite. À Alençon, le centre hospitalier a dû fermer le 20 janvier, à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), faute de doses disponibles... Lors de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée Nationale le mardi 19 janvier, le secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles auprès du ministre de la Santé, Adrien Taquet, a dénoncé « l'approximation voire l'impréparation » des maires. Il indique que, depuis le début de la campagne, le gouvernement a été transparent : il a transmis aux élus locaux, via les associations d'élus, les préfets et les ARS, les nombres de vaccins, les lieux et les dates de livraison dans les « établissements pivots ». Adrien Taquet et Olivier Véran regrettent que les élus locaux aient ouvert davantage de créneaux qu'il n'y avait de doses vaccinales à leur disposition, et dont ils avaient connaissance. L'Association des Maires de France (AMF) demande à nouveau au gouvernement que les maires soient, d'une part, associés à l'organisation de la campagne et, d'autre part, informés en temps réel sur les stocks et les calendriers d'approvisionnement des vaccins disponibles dans les centres de vaccination.

Calendrier de février 2021

Budget

- Centraliser et exploiter les documents reçus pour la confection du budget primitif.
- Commencer la préparation du compte administratif.

Fiscalité

- Simuler le vote du taux des impôts locaux.
- Compléter l'état 1259 par l'indication des taux votés et le transmettre au préfet.

Services municipaux

- Réviser les tarifs de tous les services municipaux (eau, stationnement, piscine, etc.).

Personnel communal

- Délibérer sur le montant du crédit annuel à ouvrir pour la création d'emplois ou le recrutement d'agents communaux.
- Informer les agents du montant des salaires versés l'année précédente.

Dépenses imprévues

- Rendre compte au conseil municipal de l'emploi du crédit par le maire.

L'ESSENTIEL

DOMAINE COMMUNAL

Aucun effet personnel ne peut être entreposé dans un couloir d'entrée d'une mairie

P. 2

RESPONSABILITÉ

Le défaut d'entretien d'un ruisseau d'évacuation des eaux pluviales peut engager la responsabilité de la collectivité

P. 2

POLICE

Les « feux récompense » seront finalement autorisés et devraient être intégrés à la réglementation dans les prochaines semaines

P. 3

URBANISME

Le maire doit refuser le permis si le projet n'est pas situé à proximité d'une borne d'incendie

P. 4

FISCALITÉ

Les modalités d'information du montant de la taxe d'aménagement au contribuable vont être révisées

P. 5

FINANCES

Le maire pourrait bientôt être obligé de faire stériliser les chats errants aux frais de la commune

P. 5

EXPÉRIENCES LOCALES

Détecter les fuites sur les réseaux d'eau potable

P. 6

DOSSIER Série spéciale

« Légalité » 2/3

Savoir rendre ses délibérations et ses arrêtés exécutoires

P. 7

LA QUESTION JURIDIQUE DE LA SEMAINE

Régie de recettes : quelle procédure suivre en cas de vol ? (et modèles en annexes)

P. 8

Détecter les fuites sur les réseaux d'eau potable

Souvent vétustes et étendus, particulièrement en zone rurale, les réseaux d'eau potable sont endommagés par des fuites. Ces dommages constituent un enjeu écologique (gaspillage des ressources) et économique (production de mètres cubes inutilisables par les usagers). Plusieurs actions permettent de limiter ces fuites à condition d'agir à long terme.

Les derniers chiffres connus, qui émanent du Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE) et de la Fédération française des entreprises de l'eau (FP2E) de 2019, font état d'un **volume de fuites de 20 % sur les réseaux d'eaux potables**. Ainsi, sur la totalité de l'eau produite, seulement 80 % arrivent au robinet. Un écart significatif mais qui tend à se réduire depuis que la loi « Grenelle 2 » de 2012 a fixé deux obligations aux collectivités : **1 avoir une connaissance de leur réseau** en établissant un schéma de distribution d'eau potable et, **2 prendre les mesures nécessaires pour limiter le taux de perte** (par rapport à un seuil calculé pour chaque réseau)*.

Connaître son patrimoine pour définir des priorités

Dès 2012, le service d'eau et d'assainissement du **Pays de Nay** (29 communes, 29 735 habitants, Pyrénées-Atlantiques) a établi un schéma directeur, actualisé depuis, qui a permis de cartographier les 570 km de canalisations reliés aux 12 000 abonnés. Le réseau a ensuite été divisé par sections (correspondant à des villages ou à des bassins versants) à l'entrée desquels ont été installés des sous-compteurs d'eau. Placés tous les 7 km, en moyenne, ils repèrent des variations de débit anormales, signe de possibles fuites à confirmer par des investigations sur le tronçon concerné. Pour 80 appareils communicants, l'investissement représente plus de 400 000 € mais il permet, non seulement de réparer rapidement, mais encore de prioriser les chantiers de renouvellement des canalisations. Le Pays de Nay y consacre 1,5 million d'euros par an. Cela lui permet de remplacer 1 % de son linéaire. Ce ciblage a permis d'augmenter le rendement du réseau de 66 % à 79 % après les huit premières années de travaux.

NOTRE CONSEIL : moins long et coûteux que d'attendre des travaux de renouvellement, il est possible de réduire le risque de fuites en abaissant la force de l'eau dans le réseau pendant la nuit par l'installation de régulateurs de pression (environ 5 000 € le point).

Multiplier les points de comptage et de détection

Dans le Vaucluse, le **Syndicat Durance-Luberon** (21 communes et 25 000 abonnés) a investi 34 millions d'euros pour renouveler son réseau par tranches entre 2005 et 2015. Cet effort a porté le taux de rendement de moins de 60 % à 83 % actuellement. Pour repérer les fuites restantes (souvent sur des branchements plus que sur des

canalisations), le syndicat a jalonné ses 700 km de réseau de débitmètres et des capteurs. En outre, il contrôle le marnage des réservoirs pendant la nuit (c'est-à-dire la quantité d'eau qui en est extraite entre minuit et 4 heures), à un horaire où la consommation normale est particulièrement faible. Lorsque le niveau vient à baisser, le syndicat ferme les différentes vannes de raccordement les unes après les autres, jusqu'à identifier celle qui dessert la section de canalisation défectueuse. Sur la section ciblée, un contrôle acoustique permet de localiser rapidement le point de fuite précis et de réparer.

Par ailleurs, les élus du Syndicat Durance-Luberon viennent de valider un plan d'investissement pluriannuel de plus de 2,5 millions d'euros destiné à équiper les abonnés d'un système de télé-relève des consommations d'eau. Un tel dispositif a d'abord pour but de faciliter la facturation et le suivi des consommations en temps réel mais il permet également de détecter automatiquement des écarts anormalement importants et d'avertir les usagers qu'ils sont peut-être victimes d'une fuite en aval de leur propre compteur.

Utiliser les nouvelles technologies

Pour sa part, le Syndicat de l'eau du **Dunkerquois** (1 600 km de réseau autour de la communauté urbaine de Dunkerque) investit chaque année 5 à 6 millions d'euros pour remplacer ses canalisations d'eau potable qu'il équipe de systèmes de comptage. Malgré un rendement exceptionnel de 91 %, le syndicat et son délégataire, Suez, travaillent à l'anticipation des fuites car le réseau est fragile compte-tenu de la nécessité de s'approvisionner à plus de 30 km de là. Depuis 2020, ils expérimentent un dispositif de détection interne aux canalisations, baptisé Nautilus. Une sorte de balle bardée de capteurs est envoyée dans une section du réseau. Sur son trajet, elle émet des ondes sonores qui, en se répercutant sur les parois internes, alertent sur d'éventuelles anomalies de surface. Ce dispositif, complémentaire des autres moyens de détection, permet d'agir en amont, en repérant les sections de canalisation fragilisées. Ainsi, le syndicat peut les remplacer, en priorité, avant qu'elles ne fuient.

NOTRE CONSEIL : les technologies d'inspection interne ont également pour intérêt de cartographier précisément les portions de canalisation à risque. Ces données permettent de n'ouvrir des tranchées sur le domaine public que là où elles sont strictement nécessaires.

* Sources : articles L 2224-7-1 et D 213-48-14-1 du code général des collectivités territoriales.